



BAREME D'HONORAIRES

Mis en vigueur le 15/01/2018

L'ensemble des honoraires sont exprimés en euros, montant TTC à la charge de l'acquéreur

TRANSACTION

Jusqu'à 150 000 € -----	Forfait de 9000€ TTC
De 150 001 € à 300 000 € -----	5.5 % TTC
De 300 001 € à 450 000 € -----	5 % TTC
450 001€ et + -----	4.5 % TTC
Terrains -----	6 % TTC
Viagers -----	Barème sur valeur du bien